

Le ministère de l'Intérieur lance un site web spécial élections Technologie

Posté par: Visiteur

Publié le : 13-01-2009 22:19:58

Le ministère de l'Intérieur a mis en ligne un site web spécial élections communales 2009 accessible à l'adresse suivante www.elections2009.gov.ma.

Abondamment documenté, ce site web interactif a été mis en ligne pour sensibiliser les citoyens notamment les jeunes aux prochaines élections communales du 12 juin 2009.

Le site comprend en deux langues arabe et française, trois principaux espaces. Le premier appelé "Espace information", propose un tour d'horizon des modalités d'inscription sur les listes électorales, le déroulement du scrutin, ainsi que les démarches à suivre.

L'"Espace documentation" permet, quant à lui, de visualiser et télécharger les textes régissant et organisant les élections notamment la loi n° 9-97 formant code électoral et la loi n° 24 -06 relative à l'organisation d'une révision exceptionnelle des listes électorales générales.

Dans le troisième espace, le ministère propose un ensemble de réponses aux questions éventuelles que peut se poser l'électeur notamment où et quand s'inscrire sur les listes électorales, les conditions d'inscription et comment justifier le dépôt de la demande d'inscription.

Un calendrier de la révision exceptionnelle des listes électorales générales est également disponible sur ce site.

Grâce à ce site web, les citoyens peuvent vérifier leur inscription sur les listes électorales, en introduisant le numéro de la Carte d'Identité Nationale, la date de naissance et le nom de famille.

"L'inscription sur les listes électorales est un droit et un devoir de chaque citoyen", lit-on sur la page d'accueil du site.

L'inscription aux listes électorales générales a été lancée le 5 janvier courant et se poursuivra jusqu'au 3 février prochain, rappelle-t-on.

MAP